

Afin de respecter les mesures de distanciation physique et conformément aux modalités prévues par l'ordonnance n° 2020-1507 du 2 décembre 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie se réunit le 05 mars 2021 en visioconférence, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Economique et Financier et de M. Patrick MOREL, Agent Comptable de l'EPF Normandie.

- VU** le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011,
- VU** l'ordonnance n° 2020-1507 du 2 décembre 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire
- SUR** les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

d'approuver la prise en charge des opérations constituant le 25ème programme d'interventions pour un montant total de 4 270 000€ selon les clés de financement précisées, sous réserve de l'accord définitif de la Région.

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du Pôle "Politiques Publiques"

Dominique LEBETIT

Site, lieu, nature de l'intervention Destination	Territoire	Dépense subventionnable	Part Région		Part collectivité		Part EPF Normandie	Autres financeurs/FEDER - ANRU - ADEME		
Interventions Métropole, CODAH, CUCLM										
Piscine Salomon à Rouen Travaux de démolition et désamiantage	Métropole Rouen Normandie	450 000 €	16%	73 125 €	26%	117 000 €	23%	102 375 €	35%	157 500 €
Orgachim à Oissel Etudes de conception préalables aux travaux de dépollution	Métropole Rouen Normandie	150 000 €	25%	37 500 €	40%	60 000 €	35%	52 500 €		
Centre du Quesnot à Saint Aubin les Elbeuf Travaux de démolition et désamiantage	Métropole Rouen Normandie	350 000 €	25%	87 500 €	40%	140 000 €	35%	122 500 €		
Rue de Fleurus au Havre Travaux de démolition et désamiantage	Le Havre Seine Métropole	600 000 €	10%	60 000 €	10%	60 000 €	20%	120 000 €	60%	360 000 €
Meslin à Grentheville Etudes maîtrise d'oeuvre Réhabilitation	CU Caen la Mer	150 000 €	25%	37 500 €	40%	60 000 €	35%	52 500 €		
Sous total		1 700 000 €		295 625 €		437 000 €		449 875 €		517 500 €
Intervention Villes moyennes										
Château des ducs à Alençon Travaux de curage intérieur compl	CU Alençon	600 000 €	40%	240 000 €	25%	150 000 €	35%	210 000 €		
Frenehard et Michaux à l'Aigle Travaux de démolition et désamiantage	CC Pays de l'Aigle	1 100 000 €	40%	440 000 €	25%	275 000 €	35%	385 000 €		
Slic à Gruchet le Valasse Travaux de démolition et dépollution	CA Caux Seine Agglo	450 000 €	40%	180 000 €	25%	112 500 €	35%	157 500 €		
Fiducial à Rives en Seine Etudes maîtrise d'oeuvre Réhab et démol	CA Caux Seine Agglo	200 000 €	40%	80 000 €	25%	50 000 €	35%	70 000 €		
Ancienne Crèche Lillebonne Travaux de démolition et désamiantage	CA Caux Seine Agglo	220 000 €	40%	88 000 €	25%	55 000 €	35%	77 000 €		
Sous total		2 570 000 €		1 028 000 €		642 500 €		899 500 €		
Total interventions programme 25 - Fonds friches		4 270 000 €		1 323 625 €		1 079 500 €		1 349 375 €		517 500 €

Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,

S. LECORNU

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,

G. GAL

Délibération approuvée

A Rouen, le **09 MARS 2021**
Le Préfet,

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"

Dominique LEPETIT